

TARIF APPLICABLE À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE 2025 POUR LA MARTINIQUE

Les formulaires d'attestation de conformité sont à commander sur notre site Internet www.monespaceconsuel.com ou par correspondance à :

CONSUEL Martinique – Espace Pat, Immeuble A N°09 – 28 avenue des Arawaks – Chateauboeuf - 97200 Fort-de-France

A l'achèvement des travaux d'électricité et vingt jours au moins avant la date probable de mise en service du raccordement de l'installation au réseau public de distribution d'électricité, les formulaires d'attestation de conformité au format papier dûment remplis devront être envoyés à la Délégation Régionale du CONSUEL correspondant au lieu du chantier. Les formulaires d'attestation de conformité au format électronique dûment remplis devront être envoyés électroniquement depuis votre espace client. Les formulaires d'attestation de conformité devront être accompagnés des éléments indiqués sur www.consuel.com

Les formulaires d'attestation de conformité ont une durée de validité d'un an. Passé ce délai, ces formulaires ne seront ni repris ni échangés.

Seul l'installateur ayant réalisé l'installation (ou le maître d'ouvrage lorsqu'il procède lui-même à l'installation ou la fait exécuter sous sa responsabilité) peut acheter un formulaire d'attestation de conformité. Un formulaire d'attestation de conformité ne peut pas être rétrocedé à un tiers.

Formulaires d'attestation de conformité : calcul du montant à régler à la commande ⁽¹⁾

Formulaire ELECTRONIQUE ⁽²⁾ d'attestation de conformité		Professionnels ⁽³⁾	Non professionnel ⁽⁴⁾
Installations de consommation	Formulaire d'attestation de conformité « JAUNE »	Cerfa n°12506*03	
	- Locaux à usage d'habitation ou dépendances	Nouveaux professionnels⁽⁵⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 130,81 € TTC (dont TVA 10,25 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera.	130,81 € TTC (dont TVA 10,25 €)
	- Installations à usage domestiques	Professionnels : $(82,51 € + (25,97 € \times N)) \times 1,085 = \text{montant € TTC}$ avec N = nombre de formulaires commandés.	
	Formulaire d'attestation de conformité « VERT »	Cerfa n°12507*03	
Installations de production	- Installation soumise à réglementation particulière ⁽⁶⁾	$(63,64 € \times N) \times 1,085 = \text{montant € TTC}$ avec N = nombre de formulaires commandés.	69,05 € TTC (dont TVA 5,41 €)
	- Parties communes et/ou services généraux d'immeuble		
	- Installations extérieures ^{(7) (8)}		
	Formulaire d'attestation de conformité « BLEU »	Cerfa n°15523*01	
Installations de production	Toutes installations de production d'électricité SANS dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	Nouveaux professionnels⁽⁵⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 181,89 € TTC (dont TVA 14,25 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera.	181,89 € TTC (dont TVA 14,25 €)
	Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »	Cerfa n°15524*01	
	Toutes installations de production d'électricité AVEC dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	Nouveaux professionnels⁽⁵⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 208,24 € TTC (dont TVA 16,31 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera.	208,24 € TTC (dont TVA 16,31 €)
	Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »	Cerfa n°15524*01	
Installations de consommation	Formulaire d'attestation de conformité « JAUNE »	Cerfa n°12506*03	
	- Locaux à usage d'habitation ou dépendances	Nouveaux professionnels⁽⁵⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 132,14 € TTC (dont TVA 10,35 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera.	132,14 € TTC (dont TVA 10,35 €)
	- Installations à usage domestiques	Professionnels : $(82,51 € + (27,19 € \times N)) \times 1,085 = \text{montant € TTC}$ avec N = nombre de formulaires commandés.	
	Formulaire d'attestation de conformité « VERT »	Cerfa n°12507*03	
Installations de production	- Installation soumise à réglementation particulière ⁽⁶⁾	$(64,85 € \times N) \times 1,085 = \text{montant € TTC}$ avec N = nombre de formulaires commandés.	70,36 € TTC (dont TVA 5,51 €)
	- Parties communes et/ou services généraux d'immeuble		
	- Installations extérieures ^{(7) (8)}		
	Formulaire d'attestation de conformité « BLEU »	Cerfa n°15523*01	
Installations de production	Toutes installations de production d'électricité SANS dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	Nouveaux professionnels⁽⁵⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 183,20 € TTC (dont TVA 14,35 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera.	183,20 € TTC (dont TVA 14,35 €)
	Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »	Cerfa n°15524*01	
	Toutes installations de production d'électricité AVEC dispositif de stockage (photovoltaïque, éolienne, cogénération, hydro-électricité,...)	Nouveaux professionnels⁽⁵⁾ : les 3 premiers formulaires d'AC au tarif unitaire de : 209,57 € TTC (dont TVA 16,42 €). Ensuite, le tarif ci-dessous s'appliquera.	209,57 € TTC (dont TVA 16,42 €)
	Formulaire d'attestation de conformité « VIOLET »	Cerfa n°15524*01	

(1) Tarif applicable pour les installations hors sites isolés. Pour les sites isolés : visite sur devis.

(2) Accès à monespaceconsuel disponibles sur www.consuel.com.

(3) Les installateurs professionnels en électricité qui commandent pour la première fois doivent fournir une des pièces justificatives suivantes : Extrait K bis, extrait registre des métiers, extrait registre des entreprises (RNE), assurance décennale, qualification Qualifelec ou QualiPV domaine électricité.

(4) Tarif unitaire d'un formulaire d'attestation de conformité. Pour une commande de N formulaires, multiplier le montant par N.

(5) Tout installateur nouvellement justifié en tant que professionnel de l'électricité devra, à compter de la date de sa justification, acheter 3 formulaires d'attestation de conformité au tarif Non Professionnel avant de pouvoir bénéficier du tarif Professionnel.

(6) Locaux recevant des travailleurs et/ou du public, immeubles de grande hauteur, etc.

(7) Installations extérieures à usage non domestique et non soumise à réglementation particulière : Eclairage public, édicules, mobiliers urbains, etc.

(8) Pour les installations de puissance supérieure à 36 kVA au point de livraison : visite sur devis à défaut d'un rapport établi par un vérificateur.

Visite renouvelée pour vérification de mise en conformité après une visite ayant révélé des non-conformités, par visite de chantier (frais de déplacement inclus)

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **211,23 € TTC** (dont TVA 16,55 €)

Seconde visite dans le cas d'installation n'ayant pu faire l'objet d'une visite (chantier fermé, travaux insuffisamment avancés, locaux inaccessibles, visite annulée par l'installateur...)

• Par visite de chantier (frais de déplacement inclus) : **127,56 € TTC** (dont TVA 9,99 €)